



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FAIRE FACE ENSEMBLE.
PARLONS DE :**



**LA SÛRETÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS
ET DE TOUS LES INSTANTS.**

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex

Accueil du public : 1 avenue de l'Europe – Versailles

Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

SOMMAIRE

- 1) Objectifs du plan VIGIPIRATE.....page 5
- 2) L'analyse de la menace,.....page 7
les modes d'action
et les niveaux VIGIPIRATE
- 3) Préparer la sécurisation des grandspage 9
événements et rassemblements
- 4) Réagir en cas d'attaque.....page 15
- 5) Les partenaires.....page 18

LES NIVEAUX VIGIPIRATE



URGENCE ATTENTAT

Vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures exceptionnelles contraignantes pour prévenir tout risque de sur attentat

Durée très limitée



SÉCURITÉ RENFORCÉE

face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées et activation de mesures plus contraignantes

Durée limitée



VIGILANCE

Protection quotidienne contre une menace terroriste constante

Mesures permanentes de sécurité

Concerne l'ensemble du territoire et des secteurs d'activité

Durée illimitée



1) OBJECTIFS DU PLAN VIGIPIRATE :

► **VIGIPIRATE est un plan de défense dont la mise en œuvre est permanente.**

Il a pour objectif la mise en place d'une culture de **vigilance** et l'élaboration d'une réaction rapide et coordonnée face au terrorisme. **La prévention du terrorisme est l'affaire de tous** et demeure plus efficace si l'action est collective et coordonnée.

Les niveaux qui constituent le plan Vigipirate sont déclenchés en fonction du niveau de la menace terroriste envers la nation française.



À quoi sert le logo Vigipirate ?

L'affichage du logo Vigipirate annonce les contrôles et dispositions prises pour l'événement ou l'établissement concerné.

Par exemple : l'affichage du logo informe que l'accès au site est contrôlé. En tant que responsable de la sécurité d'une manifestation ou d'un établissement, il permet de demander un certain nombre de contrôles (ouvertures des sacs, manteaux etc...). En cas de refus de se soumettre à ces contrôles, l'accès au site peut être refusé.

► Le plan **VIGIPIRATE** s'applique sur la base du droit commun, notamment depuis la loi n°2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme (Loi SILT).

Si la loi SILT ne conditionne pas l'application du plan VIGIPIRATE, elle y apporte quelques compléments notamment sur la possibilité d'établir un périmètre de protection pour un lieu ou un événement exposé à un risque d'actes de terrorisme.



Qu'est-ce qu'un périmètre de protection ?

Cette mesure permet au Préfet de définir un périmètre dans lequel le stationnement, les contrôles et les interventions sont renforcés afin de protéger un événement particulièrement sensible et donnant lieu à un très grand rassemblement de personnes.

Par exemple: le Préfet des Yvelines a instauré, par arrêté du 17 septembre 2018, un périmètre de protection aux fins de protection d'un acte terroriste durant la compétition internationale de Golf « Ryder Cup ».

2) L'ANALYSE DE LA MENACE, LES MODES D'ACTION ET LES NIVEAUX VIGIPIRATE :

La démultiplication des modes opératoires et des armes utilisées induit un menace diffuse sur notre territoire, de niveau élevé.

Les principaux modes opératoires sont la fusillade de masse, attaque individuelle au couteau, utilisation d'engins explosifs, de véhicules bélier, cyber attaque, etc.

Sauf événement particulier, l'ensemble du territoire national est à ce jour maintenu au niveau « **sécurité renforcée-risque attentat** » qui traduit un niveau élevé de la menace.

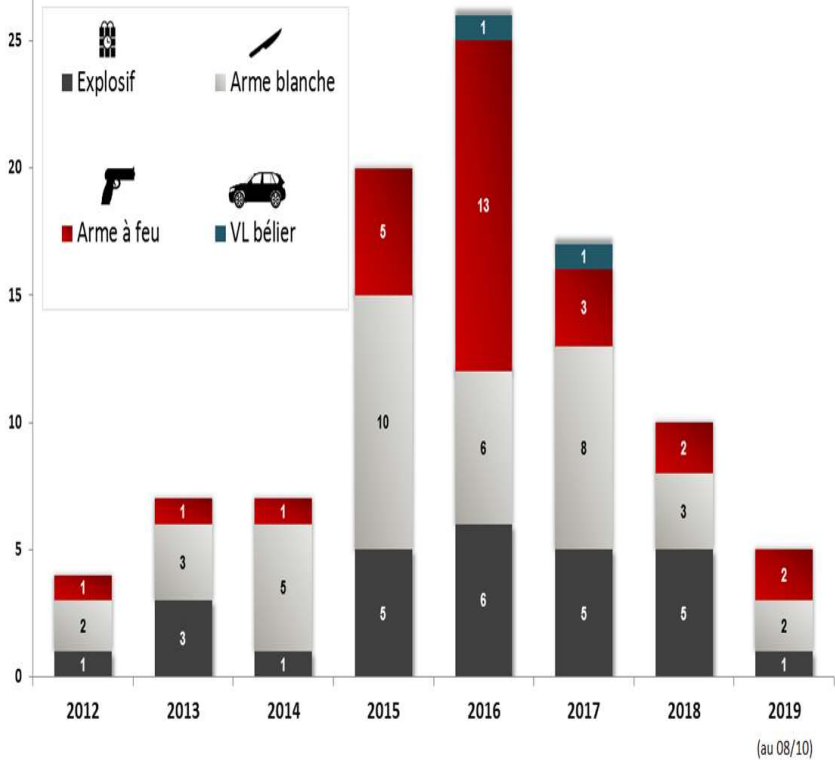
Ce niveau peut être élevé en « Urgence attentat » à tout moment à la suite immédiate d'un attentat ou si une menace imminente est détectée sur l'ensemble du territoire national ou uniquement une partie du territoire.

Les variations de niveaux sont décidées par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et relayées dans chaque ministère par le Service du haut fonctionnaire de défense (SHFD).

Il revient au préfet des Yvelines d'informer les communes de cet éventuel changement de niveau de menace.

Evolution des modes opératoires

Nombre de fois qu'une arme a été utilisé ou dont le recours a été envisagé



(Source : Unité de coordination de la lutte antiterroriste du ministère de l'intérieur)

3) PREPARER LA SÉCURISATION DES GRANDS ÉVÉNEMENTS ET RASSEMBLEMENTS :

Les **regroupements de nombreuses personnes** sont **une cible facile** pour une action terroriste marquante.

Les déclarations de rassemblements sur la voie publique reçues en mairie doivent indiquer les éléments suivants :

- **Collecter les informations** sur le rassemblement (organisateur, date, horaire, nombre de participant...)
- **Identifier les vulnérabilités** (thématique, lieu, regroupement de personnes...)
- **Sécurisation du rassemblement** (dispositif anti véhicule bélier, contrôle aux entrées, sensibilisation des bénévoles...)

Recommandations générales (à adapter à la configuration de l'événement et aux particularités territoriales) :

- **Affichage du logo VIGIPIRATE** annonçant les contrôles



- Etablir la chaîne d'alerte :

**MAINTENIR LE NIVEAU DE SECURITE
CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE**



**DISPOSER DE MOYENS D'ALERTE ET D'INFORMATION
DU PUBLIC**

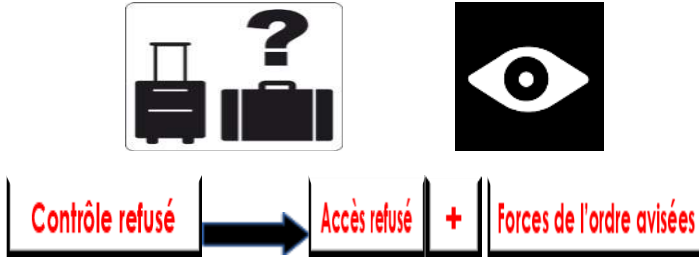


**ETRE EN MESURE D'ALERER LES SECOURS
ET LES FORCES DE L'ORDRE**



CES MESURES SONT DES EXEMPLES ET NE SONT PAS EXHAUSTIVES

- **Mettre en place un filtrage :**



- **Eviter la concentration statique** du public dans les espaces ouverts à la circulation (ou alors, protéger ces espaces) :



- **Surveiller les accès et les zones de livraisons :**

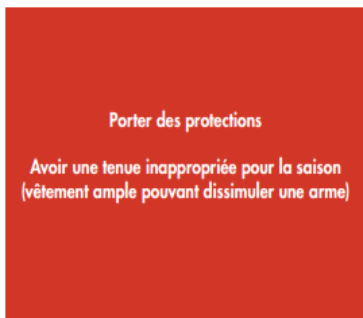


CES MESURES SONT DES EXEMPLES ET NE SONT PAS EXHAUSTIVES

- **Sensibiliser** les organisateurs et les bénévoles **au repérage d'un comportement suspect** :



Porter un sac anormalement
lourd ou déformé par une arme



Porter des protections

Avoir une tenue inappropriée pour la saison
(vêtement ample pouvant dissimuler une arme)



Montrer des signes de nervosité, de colère,
d'anxiété ou de méfiance en contraste avec
l'environnement.

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site gouvernemental :

<http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/>

CES MESURES SONT DES EXEMPLES ET NE SONT PAS EXHAUSTIVES

Exemples pour éviter la dissimulation des engins explosifs

Privilégier les sacs transparents pour les points de collectes/poubelles afin d'éviter toute dissimulation d'engin explosif



Exemples de dispositifs anti véhicules béliers :

BARRIÈRES MODULAIRES



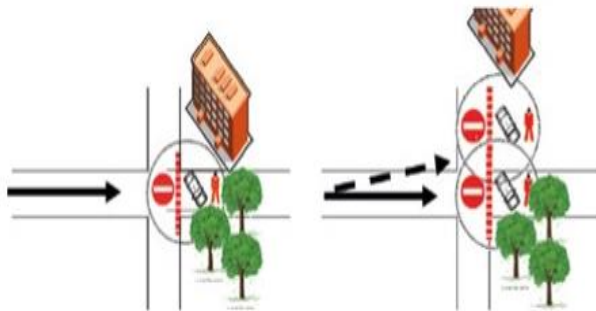
BLOCS BÉTONS MOBILES



Pensez à aviser les pompiers afin qu'ils s'assurent avec vous des possibilités d'accès pour les véhicules de secours.

Exemple de **dispositifs anti véhicules béliers** :

Assurez-vous de garder en permanence les coordonnées du détenteur des clés du véhicule pour le déplacer en cas d'urgence.



Disposer un véhicule aux points de fermeture de rue (y compris les espaces dégagés accessibles en véhicule) derrière des barrières. Prévoir un bénévole ou un agent de sécurité à proximité du véhicule (non à l'intérieur) de façon à pouvoir le déplacer en cas d'intervention des secours

4) RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE:

Le plan VIGIPIRATE donne les principales orientations pour une meilleure prévention contre le terrorisme.

La sensibilisation des personnels ainsi que du grand public demeure essentielle pour une bonne vigilance.

Un **personnel formé**, des **référénts désignés** et la **mise à jour des plans d'urgence** (contacts, plans et alerte spécifique) sont autant d'actions qui représentent un **gain de temps essentiel pour la chaîne d'intervention.**

FICHE RÉFLEXE ALERTE SECOURS

Objectif : Transmettre un message d'alerte cohérent aux autorités et se tenir informé

15
SAMU

17
POLICE
GENDARMERIE

18
POMPIERS

112
TOUTES
URGENCES



POSTE DE COMMANDEMENT
(POLICE, GENDARMERIE, SAMU, POMPIERS)

ATTENTION
NE RACCROCHEZ PAS TANT QU'ON NE VOUS L'A PAS DEMANDÉ ET TENEZ VOUS INFORMÉS !

Je suis l'organisateur	Je décline mon identité	Nom Prénom N° de téléphone Entité (Association...).
Où suis-je ?	Je donne des éléments de localisation de l'événement	Ville Nom & N° Rue Repères à proximité: métro, enseignes...
Que se passe-t-il ?	Je précise la nature de l'incident	Accident de personne Mouvement de foule Incendie/explosion Attentat
Quel est l'ampleur de l'incident ?	Je donne le nombre de victimes estimés	
Quel sont les symptômes constatés ?	Je précise le type de blessures	Malaise Étouffement Hémorragie, etc.
Où sont localisées les blessures ?	Je situe les blessures	Tête/tronc/jambe/bras...
Quel sont les risques ?	Les risques encore présents ?	Effondrement bâtiment Présence des agresseurs

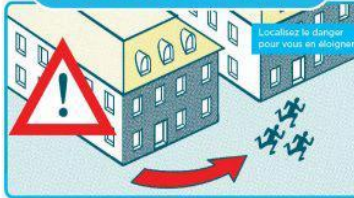
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

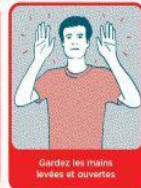
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr




Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr



QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN GAZ TOXIQUE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE...


1 Protégez votre nez et votre bouche par tous les moyens possibles : mouchoir, foulard ou tissu humides



2 Même si vous vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous essayez pas, vous pourriez ne plus vous relever.



3 Quittez rapidement les lieux semblant présenter un danger (si odeur anormale, si des personnes larmoient ou font des malaises...)



4 Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de suffoquer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas.



5 Une fois à distance et à l'abri, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et cherchez à les isoler, si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours, si vous le pouvez déshabillez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.



6 Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et s'il faut intervenir rapidement sur un cas grave.

Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15


18
112
15
114



7 Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches !



8 Les services de secours organisent un point de rassemblement où des soins vous seront donnés.



9 Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.



RESTEZ CALME, VOUS FACILITerez L'ORGANISATION DES SECOURS ET DES SOINS.



ATTENTION !

Certains symptômes graves peuvent survenir plusieurs heures après l'intoxication. Dans ce cas, appelez sans tarder le 15, rappelez que vous étiez dans la zone toxique et suivez les consignes que l'on vous donnera.

Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques.



5) LES PARTENAIRES :

Les différents services de l'État sont à votre disposition afin de vous accompagner au mieux dans ces démarches.

Le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) du cabinet du préfet des Yvelines pilote, diffuse et coordonne les orientations émises par le SGDSN dans les différentes postures Vigipirate. Ces postures sont régulièrement renouvelées en fonction de l'état de la menace terroriste.



Le SIDPC représente votre interlocuteur privilégié. Il peut être sollicité si vous avez des interrogations quant à l'application du plan Vigipirate.

Le SIDPC est joignable à l'adresse courriel suivante :

pref-defense-protection-civile@yvelines.gouv.fr

L'appui des services opérationnels et spécialisés dans la sûreté de la **Direction départementale de la sécurité publique (DDSP/ Police nationale) et du Groupement de gendarmerie départementale (GGD)** représente un axe d'action majeur dans l'application de cette vigilance.



Ainsi, les **référénts sûreté de la DDSP et du GGD** peuvent être sollicités afin d'effectuer une **analyse du risque et vous apporter des conseils adaptés.**

Les référénts sûreté peuvent être contactés aux adresses courriels suivantes :

DDSP : ddsp78-referent-surete@interieur.gouv.fr

GGD78 : cptm.ggd78@gendarmerie.interieur.gouv.fr



Où trouver des documents à diffuser, des affiches ?



Le **SGDSN** a élaboré de **nombreux guides pratiques** et affiches pouvant être exploités et, pour certains, diffusés :

<http://www.sgdsn.gouv.fr/plan-vigipirate/>

Le SGDSN a mis à votre disposition un « massive open line course » (MOOC). Cette **plateforme de sensibilisation à la menace terroriste** est un outil gratuit et accessible à tous avec un large contenu pédagogique.

Le MOOC est consultable par le site :

www.vigipirate.gouv.fr

Enfin, vous pourrez retrouver **des informations complémentaires** sur le site internet de la **préfecture des Yvelines** :

<http://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-des-citoyens-publique-routiere-et-civile>

► Outre la sécurisation des événements de voie publique et de toute manifestation ponctuelle organisées, **la vigilance sur les comportements suspects doit s'appliquer en permanence, notamment pour déceler les situations de radicalisation.**

2

Identifier une situation de radicalisation

Appliquer strictement les préceptes d'une religion ne constitue pas un élément alarmant en soi. La pratique religieuse doit alerter l'entourage quand elle s'accompagne pour l'intéressé, d'une volonté de rupture avec sa propre personnalité antérieure et donc, avec son entourage proche et tout ce qui peut le ramener à sa vie d'avant.

Aussi, identifier un processus de radicalisation ne se fait pas sur la base d'un seul indice. Pris isolément, un des comportements listés ci-dessous ne signifie pas qu'il y a radicalisation. C'est la combinaison de plusieurs signes qui donne une forme de cohérence et qui doit provoquer vigilance et alerte.

Certaines combinaisons de comportements ou de traits de caractère sont des signaux tangibles de radicalisation et doivent attirer votre attention, que ce soit dans votre environnement quotidien ou sur votre lieu de travail.

COHÉRENCE → VIGILANCE → SIGNALEMENT

- Changements physiques, vestimentaires et alimentaires ;
- Propos asociaux ;
- Passage soudain à une pratique religieuse hyper ritualisée ;
- Rejet de l'autorité et de la vie en collectivité ;
- Rejet brutal des habitudes quotidiennes ;
- Repli sur soi ;
- Haine de soi, rejet de sa propre personne, déplacement de la haine de soi sur autrui ;
- Rejet de la société et de ses institutions (école, etc.) ;
- Éloignement de la famille et des proches ;
- Modification soudaine des centres d'intérêt ;
- Appréhension complotiste, antisémite, apocalyptique de la société.

► **En cas de doute = ne pas s'abstenir !**

Demandez conseil à des professionnels :

Appeler le numéro vert : **0 800 005 696**

Les appels sont strictement confidentiels, votre identité ne sera pas dévoilée.

Remplir le formulaire en ligne : <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr>

Document établi en novembre 2019.



VRAI OU FAUX ?

« Le dispositif anti véhicule bélier, ça ne sert à rien. »

FAUX

Les statistiques montrent que le développement des mesures de précautions contre les véhicules béliers réduit sensiblement le risque.

« Les bénévoles n'ont pas le droit de contrôler les personnes à l'entrée. »

FAUX

Les bénévoles peuvent effectuer les contrôles visuels des sacs mais ils ne peuvent pas faire de fouilles. En cas de refus de l'ouverture d'un sac, le bénévole peut refuser l'entrée à l'espace privatisé pour l'événement.

VRAI

« Je peux trouver des moyens peu coûteux pour éviter une attaque par véhicule bélier. »

Des solutions à moindre coût pour la commune ou l'organisateur peuvent être envisagées telles que l'utilisation des camions poubelles, de véhicules de chantiers ou des véhicules de service non utilisés, afin d'entraver l'accès aux principaux axes (voir pages 13 et 14).

VRAI

« Le plan Vigipirate ne dépend pas de l'état d'urgence. »

Le plan VIGIPIRATE s'appuie sur le droit commun. Il existe de façon permanente depuis 1978. Seuls les niveaux de menace varient.